

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 370

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 7

Dans l'alinéa 66 de cet article, substituer aux mots :

« au présent code »

les mots :

« à l'article L.O. 468 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.